

SESSION DE 2008

**CONCOURS INTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE
RÉMUNÉRATION**

Section : ARTS

Option A : ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE DES ARTS PLASTIQUES

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Croquis et schémas demandés par le sujet sont à exécuter dans le corps même du texte, directement sur la copie et non sur un support étranger, et avec le même stylo et la même encre. Feutres de couleur et calques sont donc proscrits.

RAPPEL DU TEXTE RÉGLEMENTAIRE

Épreuve de pédagogie des arts plastiques : épreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs. À partir d'une proposition pouvant comporter des documents, le candidat conduit une étude de cas et conçoit une séquence pédagogique destinée à des élèves du second cycle. Il en prévoit le dispositif et le développement ainsi que l'évaluation et les prolongements éventuels (durée 6 heures, coefficient 1) Arrêté du 10 juillet 2000 (B.O. n° 30 du 31 août 2000).

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

SUJET

« Acte quotidien et acte créateur : oppositions, rapprochements, fusions »

À partir de cette proposition, vous conduirez une étude de cas en vue de l'élaboration d'une séquence pédagogique destinée à des élèves du second cycle : le dispositif ainsi que le développement envisagés seront articulés à des croquis et à des schémas explicatifs. Vous prévoierez également une évaluation et d'éventuels prolongements de cette séquence.

Barème :

- | | |
|---|----------|
| - Réflexion sur la problématique de formation artistique des élèves | 5 points |
| - Construction et développement de la séquence d'enseignement | 5 points |
| - Pertinence des œuvres de référence et exploitation pédagogique | 5 points |
| - Qualité de l'écrit et de la communication ; efficacité des croquis et schémas | 5 points |